Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Décision du 1er octobre 2025 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR: AGRT2525337S

Par décision de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 1^{er} octobre 2025, l'agrément de CERTIPAQ, 84, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime, est renouvelé, pour une durée de quatre ans, à compter de la date de fin de validité de l'agrément prévue par la décision du 22 septembre 2021.